

le 17 mai 2006.

de dix sept mai deux mil six le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents: M. R. BORDERON - Mme M. CREPINSEK - M. F. ALLARY - M. L. PHELIPIERU

M<sup>rs</sup> J. MOUQUET - M<sup>rs</sup> J. AZIÈRE - M<sup>rs</sup> B. BOURREAU - M<sup>rs</sup> A. FERRET  
 Absents : M<sup>rs</sup> B. BOUCHET - M<sup>rs</sup> G. JOSEPH.  
 Monsieur Bernard BOURREAU a été élu secrétaire.

### ORDRE DU JOUR : choix des entreprises pour travaux de la Mairie

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la consultation des entreprises a été réalisée par affichage en mairie et par la consultation de trois entreprises par lot.

#### Lot n° 1 : Maçonnerie

- Mr BERGERON à Charras - 16
- BORDERON Frères à Combiers- 16
- Mr SOUMAGNAC à Mareuil/Belle -24

#### Lot n° 2 : Menuiserie

- Mr ALLARY à Combiers
- Mr DUMAS à Villebois-Lavalette
- Mr JOSEPH à Ronsenac

#### Lot n° 3 : Peinture

- La Ronde des couleurs
- DELAGE J.P à Nontron
- SARL LACOURARIE à Montbron

#### Lot n° 4 : électricité

- BOYER à Ste Croix de Mareuil - 24
- J.M LIVONNEN à La Tour Blanche - 24

#### Lot n° 5 : Plomberie – sanitaires

- CESSAT J à La Rochebeaucourt - 24
- M JAMOT à Ribérac - 24
- JM LIVONNEN à La Tour Blanche



Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à examiner les offres et à choisir les entreprises par lot.

#### Lot n° 1 : Maçonnerie

- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| - BERGERON D .....            | 16.155.55 € H.T |
| - BORDERON Frères .....       | 18.337.80 € H.T |
| - SOUMAGNAC : n'a pas répondu |                 |

Monsieur Raymond BORDERON quitte la séance.

Sous la présidence de Madame MC CREPINSEK, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre de Monsieur D BERGERON pour un montant H.T de 16.155.55 €.

Monsieur R Borderon reprend ses fonctions de Maire.

#### Lot n° 2 : menuiserie

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| - F ALLARY ..... | 7.846.50 € H.T |
| - S DUMAS .....  | 8.619.02 € H.T |
| - D JOSEPH ..... | 8.924.71 € H.T |

Monsieur F Allary quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot n° 2 menuiserie à Monsieur F ALLARY pour un montant H.T de 7.846, 50 €.

Monsieur F Allary reprend sa place.

#### Lot n° 3 : peinture

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| - La Ronde des Couleurs ..... | 1.560.64 € H.T |
| - J.P DELAGE .....            | 1.641.73 € H.T |
| - SARL LACOURARIE .....       | 1.745.40 € H.T |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le lot n° 3 à La Ronde des Couleurs pour un montant H.T de 1.560.64 €.

29 mai 2006

**Lot n°4 : électricité- chauffage**

- J.M LIVONNEN ..... 1.966.65 € H.T
- JC BOYER ..... 1.873.00 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le lot n° 4 à J.C BOYER pour un montant H.T de 1.873.00 €.

**Lot n° 5 : Plomberie- sanitaires**

- CESSAT J ..... 1.634.76 € H.T
- M JAMOT ..... 1.778.00
- JM LIVONNEN : n' a pas répondu à ce lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le lot n° 5 à l'entreprise J CESSAT pour un montant de 1.634.76 € H.T.

Le montant total H.T des travaux ainsi retenu s'élève **29.070,45€ H.T**  
Soit ..... **34.738.26 € TTC**

La dépense étant budgétisée au BP 2006, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux de sanitaires, local de rangement et chauffage dès le mois de juin 2006
- de réaliser la toiture avant l'hiver : septembre 2006

- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation des travaux.

**ORDRE DU JOUR : choix des entreprises****Travaux logement ancienne école**

Monsieur Le maire informe l'assemblée que la consultation des entreprises a été réalisée par affichage en mairie et par la consultation de trois entreprises par lot.

**Lot n° 1 : maçonnerie**

- BORDERON Frères Combiers
- BERGERON D à Charras
- SOUMAGNAC à MAREUIL/BELLE – 24

**Lot n° 2 : menuiserie**

- F ALLARY Combiers
- S DUMAS Villebois-Lavalette
- D JOSEPH à Ronsenac

**Lot n° 3 : peinture**

- SARL LACOURARIE à MONTBRON – 16
- LA RONDE DES COULEURS à MARTHON -16
- J.P DELAGE à JAVERLHAC – 24

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à examiner les offres et à choisir les entreprises par lot.

**Lot n° 1 :** BORDERON frères .....montant H.T 3.723.10 €  
BERGERON D .....montant H.T 3.497.30 €  
Mr SOUMAGNAC n'a pas répondu.

Monsieur R Borderon quitte la salle.

Sous la présidence de Madame M.C CREPINSEK, Première Adjointe, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité attribue le lot n° 1 à Monsieur D BERGERON pour un montant de 3.497.30 € H.T.

Monsieur R Borderon reprend ses fonctions de Maire.

**Lot n° 2 : menuiserie**

- F ALLARY	montant H.T	3.143.00 €
- S DUMAS	montant H.T	3.276.00 €
- D JOSEPH	montant H.T	3.968.00 €

Monsieur F Allary quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité attribue le lot n° 2 à Monsieur F ALLARY pour un montant H.T de 3.143.00 €.

Monsieur F Allary reprend sa place.

**Lot n° 3 : peinture**

- SARL LACOURARIE .....	montant H.T	2.146.50 €
- LA RONDE DES COULEURS .....	montant H.T	1.948.60 €
- J.P DELAGE .....	montant H.T	2.014.11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité attribue le lot n° 3 à La Ronde des Couleurs pour un montant de 1.948.60 € H.T.

Le montant H.T des travaux ainsi retenu s'élève à **8.588.90 € H.T**

Soit **TTC ..... 9.061.29 € (TVA 5.5 %)**

la dépense étant budgétisée au BP 2006, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux dès le mois de juin 2006
- de réaliser la toiture avant l'hiver : septembre 2006
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation des travaux.

**ORDRE DU JOUR : révision du loyer au 1<sup>er</sup> juillet 2006**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation de + 2.30 % sur le loyer de l'ancienne école au premier juillet 2006.

Ce loyer sera de 319.89 € mensuel au 01.07.2006.

*ordre du jour : modification statuts SD EG. 16. Eclairage public : avenant à la convention de transfert de compétence du 6 décembre 2000.*

le Maire

Expose :

- Que la Commune adhère directement au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente depuis le 11 juin 2001.

- Qu'en matière d'éclairage public, la Commune, par délibération du 06 décembre 2000 et convention du 06 décembre 2000, a mis à la disposition du Syndicat Départemental ses installations, lui a transféré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre et lui en a confié l'entretien.

- Que la récente modification des statuts du Syndicat Départemental justifie l'adaptation de la convention précitée.

- Que la modification des statuts du Syndicat Départemental génère essentiellement des modifications de terminologie mais ne remet nullement en cause les relations et les procédures mises en place depuis plus de 20 ans, entre les Communes et le Syndicat Départemental.

- Que l'avenant proposé a été adopté par le Comité du Syndicat Départemental le 3 avril 2006.



**Présente :**

- L'avenant à la convention « éclairage public » proposé par le Syndicat Départemental.

**Propose :**

- De signer l'avenant présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé et annexé à la présente délibération.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**ORDRE DU JOUR : Caution pour réservation de la salle polyvalente.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander un chèque de caution de 300.00 € pour la location de la salle polyvalente, à la réservation, pour les personnes extérieures à la commune à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

objet : Nuisances nocturnes dans le bouq à la Permetteur de la discothèque de la commune, pour éviter cette nuisance, a fermé le parking devant la mairie pour limiter le bruit au centre bouq.

Les gens du bouq depuis quelques mois sont réveillés par le bruit des parties de voitures et de la musique des véhicules en un mot du tapage nocturne sur le parking de la salle polyvalente.

Plusieurs solutions sont abordées :

- Faire éteindre l'éclairage public à 5 heures le matin
- Fermer le parking de la salle polyvalente, mais l'on ne pourra éviter le stationnement le long du R.D.
- Un courrier sera adressé à la Préfecture de la discothèque

objet : Questions diverses

- Proposition d'achat du presbytère par M<sup>me</sup> Brachet J. F pour 68.600 € (150.000 F).

- Emprunt : consultations à faire CRCA, CE, la Poste pour 14.000 €.  
ont signé les membres présents :